

AVIS DE PUBLICATION CONCERNANT L'APPROBATION
DE REGLEMENTS
DE TAXES COMMUNALES

Le Bourgmestre de la Ville d'Ottignies-Louvain-La-Neuve a l'honneur de porter à la connaissance du public que les délibérations du conseil communal en date du 13 novembre 2012, portant règlement sur :

- **Redevance sur le stationnement et la délivrance de cartes de stationnement, exercices 2012 et suivants**
- **Redevance sur le stationnement et la délivrance de cartes de courtoisie, exercices 2012 et suivants**
- **Redevance sur le stationnement et la délivrance de cartes de riverain, exercices 2012 et suivants**
- **Redevance sur le stationnement, exercices 2012 et suivants**

ont été approuvées par le Collège provincial du Brabant wallon le 19 décembre 2012.

La délibération peut être consultée au Service Finances, Espace du Cœur de Ville, 2 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve à partir du 21 décembre 2012.

Ottignies LLN, le 21 décembre 2012.

Le Secrétaire Communal,
Thierry Corvilain.

Le Bourgmestre,
Jean-Luc Roland.

Bureau situé espace du Cœur de Ville, 2 à 1340 Ottignies LLN
Heures d'ouvertures : du lundi au vendredi de 8 heures 30' à 12 heures 30'
Service des Finances – téléphone : 010/436.063